

**Extraits du procès-verbal de la réunion n° 1 du Conseil d'Administration du 13 juin 2010**

**Présents** : Mr. JP. Delchef (Président), Mme F. Charneux, D.Doyen, Mrs M. Collard, J. Ringlet (Vice-Président), A. Geurten, A. Kaison, J. Monsieur, J. Nivarlet, B. Scherpereel, L. Lopez (Secrétaire général)

**Excusés** : D. Sonveaux

La réunion débute à 13h30.

**Le président félicite les membres du conseil d'administration pour les résultats acquis lors l'assemblée générale lors du vote des rapports d'activité.**

**Il félicite J. Monsieur pour son élection et son troisième mandat au sein du conseil d'administration.**

## **1.Répartition des différents départements au sein du conseil d'administration**

Le Président rappelle que chacun est libre de changer d'attribution, il répertorie les différents départements et invite les administrateurs à se manifester département par département pour l'attribution des responsabilités de chacun.

Sur la base de cette approche et faisant l'unanimité de chacune des candidatures, la charge des départements est répartie comme suit :

- Secrétaire - général : L. Lopez
- Trésorier-général : M. Collard
- Département championnat : A. Kaison
- Département coupes : B Scherpereel
- Département arbitrage : J Monsieur
- Département détection & sélections jeunes : J Nivarlet
- Département haut niveau : J Ringlet
- Département formation des entraîneurs : D. Doyen
- Département médical : M Collard
- Relations Comités provinciaux : F. Charneux
- Relations Handi – corpo : L Lopez
- Département promotion : A. Geurten
- Département communication : F. Charneux
- Département égalité hommes-femmes : D. Sonveaux
- Département juridique : JP Delchef (sous réserves)
- Championnat FRBB : A. Geurten
- Coupes FRBB: B Scherpereel
- Arbitrage FRBB : J Monsieur

· Mr M Collard est chargé des relations avec la province du Luxembourg

## **2. Modalités de composition des différents départements**

Après la répartition des mandats, le Président invite chaque administrateur et responsable de département d'effectuer la demande aux groupements parlementaires au sujet de la représentation provinciale au sein de chaque département.

## **3. Composition du bureau**

La répartition des tâches étant effectuée, le Conseil d'administration se doit de composer un bureau.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité la composition de son bureau à savoir le président, du vice-président, du secrétaire-général et du trésorier général.

## **4. Calendrier des assemblées générales et des réunions du conseil d'administration**

### 4.1. Dates des réunions du conseil d'administration

Le conseil d'administration fixe les dates de ses réunions aux dates suivantes :

- Lundi 20 septembre (Jambes)
- Lundi 18 octobre (Bruxelles)
- Lundi 15 novembre (Jambes)
- Lundi 13 décembre (Bruxelles)
- Lundi 17 janvier (Jambes)
- Lundi 21 février (Bruxelles)
- Lundi 14 mars (Jambes)
- Lundi 18 avril (Bruxelles)
- Lundi 16 mai (Jambes)
- Lundi 6 juin (Bruxelles)

Selon l'actualité, le samedi qui précède le Conseil d'administration, les membres du Conseil d'administration pourront se concerter via skype.

### 4.2. Dates des assemblées générales

- Samedi 27 novembre 2010 (Jambes)
- Samedi 26 mars 2011 (Jambes)
- Samedi 18 juin 2011 (Jambes)

## **5. Elections dans la province de Bruxelles Brabant wallon**

Le conseil d'administration a eu connaissance du contexte des élections du groupement des parlementaires de la province de Bruxelles – Brabant qui a eu lieu le 29 mai 2010.

- Attendu qu'il s'avère qu'il est impossible de retrouver les bulletins de vote relatifs à l'élection des parlementaires de la province BBW ;
- Attendu que de ce fait, il est impossible de procéder à un nouveau contrôle tant à la demande d'un candidat non élu que d'une instance fédérale,
- Attendu que les résultats de l'élection transmis lors de l'assemblée provinciale auraient dû permettre ce recours,
- Attendu qu'en application de l'article PA 65, il appartient au conseil d'administration de prendre toute décision en matière administrative,

- Attendu qu'il lui revient de prendre en considération tant le pouvoir souverain de l'assemblée provinciale de désigner ses représentants que les droits de la défense de tout candidat évincé,

Sur proposition du bureau, Le conseil d'administration décide de

- prolonger la cooptation de Mr Olivier De Roy jusqu'au 30 juin 2011,
- permettre à l'intéressé de poser sa candidature à la fonction de parlementaire lors de l'AP de mai 2011,
- redéfinir les modalités de la procédure d'élection avec les membres du Comité provincial de BBW.

## **6. Demande de dérogation à l'article PC 59 introduite par le CP Luxembourg**

Les membres du CDA s'accordent pour octroyer une dérogation pour un an à la province du Luxembourg uniquement pour les championnats provinciaux.

Pour toute demande de changement d'heure pour les matches dans la même journée doit être accompagnée de l'accord du club adverse et transmise pour les rencontres de jeunes dans un délai de 6 jours calendriers, le document finalisé étant à transmettre au responsable, au plus tard le dimanche midi pour être pris en compte.

La demande de modification au calendrier, laissée sans réponse par le club adverse plus de 7 jours calendrier après son envoi sera considérée comme acceptée.

## **7. Demande de dérogation à l'article PC 89 introduite par le CP Luxembourg**

Les membres du Conseil d'Administration ont pris connaissance du document et demanderont un complément d'information à la province avant de se prononcer.

## **8. Approbation des play off en province de Liège**

Les membres du Conseil d'Administration ont pris connaissance du document et demanderont un complément d'information à la province avant de se prononcer.

La réunion se termine à 14h00

Jean-Pierre **DELCHF**  
Président

Lucien **LOPEZ**  
Secrétaire général